

Comité de Bassin



De la Martinique

Le Président

Fort-de-France, le 22 AVR. 2013

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN DU 21 DÉCEMBRE 2012 Salle des Délibération – Hôtel de Région

Ordre du jour :

Points d'actualités :

- 1 • Compte rendu des réunions de Paris
- 1 • Information sur le CA de l'ONEMA en matière de financement du programme exceptionnel d'investissement
- 1 • Information sur la nouvelle répartition en matière de financement des études et suivis DCE
- 2 Schéma Régional Climat Air Energie (SRCE)
- 3 Présentation de l'état d'avancement du Programme de Mesures (PDM)
- 4 Présentation des projets d'arrêtés fixant les réseaux de mesures DCE pour le suivi des masses d'eau
- 5 Bilan des travaux des commissions thématiques du Comité de Bassin
- 6 Point sur la consultation du public
- 7 Communication du Comité de Bassin (stratégie et moyens)
- 8 Questions diverses

La réunion plénière du Comité de Bassin débute à 10h10. Le président Daniel CHOMET demande à Marie-France BERTOME de procéder à l'appel des membres et après que le quorum ait été atteint ouvre la séance.

Le compte-rendu de la plénière du 11 juillet 2012 est validé à l'unanimité des membres présents.

Points d'actualités

Les réunions à Paris ont permis de préparer les programmes d'investissements à venir. Il y a eu 2 séances de travail (politique et technique).

5 points ont été abordés :

1) Les prévisions d'investissement en assainissement et AEP

Le Président Daniel CHOMET souhaite conforter et sécuriser les programmes à venir.

L'AEP n'est pas prioritaire dans les financements ONEMA, alors qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer la situation (notamment les rendements des réseaux de distribution). Il faut donc s'appuyer sur des financements européens ; mais aussi démontrer que le niveau des engagements est supérieur à ce que les interlocuteurs pensaient, au vu des compte-rendus (de 14 à 42 %). L'ONEMA et la DEB restent attentifs aux besoins de la Martinique et ouverts à une prise en compte forte si le niveau de réalisation est fort; il a été présenté les besoins 2013-2018 qui s'élèvent à 98ME et 95ME en investissements pour l'assainissement d'une part et l'AEP d'autre part.

2 Les situations des collectivités locales par rapport au prix de l'eau

La mise en œuvre opérationnelle du Syndicat Unique de l'Eau en 2014, validée dans son principe par les élus, est une information appréciée par le ministère en charge de l'Écologie et l'ONEMA. Le futur syndicat unique traitera les sujets « eau et assainissement » à l'échelle du territoire, en priorisant l'amélioration du traitement des eaux usées, l'amélioration du rendement de l'AEP et la vigilance sur le prix de l'eau (inscrit dans une disposition du SDAGE).

Monsieur Jean-Louis VERNIER rappelle le risque de contentieux toujours important au regard de l'application de la directive ERU : de gros travaux sont à réaliser, en plus de l'entretien courant.

Pour l'AEP, les rendements actuels (40 – 60%) sont insuffisants ; l'objectif est d'atteindre 70-80% et il faut aider les syndicats à atteindre ces objectifs. Actuellement, l'AEP n'est pas éligible aux financements ONEMA, mais « la porte n'est pas complètement fermée ». Il faut donc que les syndicats préparent des dossiers d'investissements.

Le Président Daniel CHOMET propose de faire un programme exceptionnel d'investissement pour l'AEP comme cela a été fait pour l'assainissement.

3 L'avenir de l'ODE - Information sur la nouvelle répartition (DEAL-ODE) en matière de financement des études et suivis DCE (voir note de Corinne FIGUÉRAS).

Intervention de M. Jean-Louis VERNIER :

Il y a 5 ans, la maîtrise d'ouvrage pour les réseaux était totalement réalisée par la DEAL. Depuis, avec la montée en puissance progressive de l'ODE, il y a un partage du travail.

A la demande de la DEB, il est nécessaire de fixer la répartition des rôles à l'instar des répartitions effectives dans les autres départements :

- La qualité sera du ressort de l'ODE (avec une aide de l'ONEMA suite au transfert de MO),
- Le suivi hydrométrique sera du ressort de la DEAL.

Mais dans les deux cas, l'État garde la responsabilité des reportages à l'Europe, le Préfet étant le responsable de la mise en œuvre du programme de mesures et des compte-rendus à adresser au niveau central.

La disposition est approuvée. Sa mise en œuvre est prévue au 1^{er} janvier 2013.

4 La décentralisation,

5 Les réserves marines régionales.

(ces deux points n'ont pu être développés au cours de cette plénière).

2. Présentation du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCE) par M. Anthony NOBOUR, chargé de mission au Conseil Régional

Une attention particulière est portée à l'hydroélectricité qui concerne le Comité de Bassin : il y a un objectif de 5MegaW pour 2020.

L'ODE et la DEAL (SPEB) font remarquer que cela aura un impact sur la continuité écologique ; or la DCE préconise de la restaurer.

Monsieur Olivier PERRONNET (DEAL/SREC) précise qu'il s'agit de petites stations (micro ou pico) et que cela ne devrait pas affecter la continuité écologique.

Monsieur Jacques DENIS (IFREMER) pose la question de l'énergie thermique des mers. Le projet a été retenu pour la Martinique avec un objectif de 2MegaW.

Le Président Daniel CHOMET fait remarquer qu'un réseau de distribution AEP plus performant permettrait de faire des économies d'énergie (moins de volume d'eau à traiter).

Le Président CHOMET précise par ailleurs qu'il faut construire un lien entre les problématiques « eau » et « énergie », ce qui doit donner lieu à des études complémentaires dans le SRCAE. Il faut notamment étudier les questions du traitement des boues de STEP et de la valorisation des lisiers (exemple de l'île de la Réunion qui fait une valorisation énergétique des lisiers).

Il est demandé aux rédacteurs du SRCE comment tous les éléments évoqués seront repris dans le document final. M. Olivier PERRONNET (DEAL/SREC) précise que les remarques apparaîtront dans le document final et qu'il est aussi possible de faire des études complémentaires. En effet, l'élaboration du SRCE s'est basée sur des documents existants, mais l'état des connaissances n'est pas complet.

Le document est approuvé par le Comité de Bassin, avec les réserves concernant la continuité écologique.

3. Programme de Mesures (PDM)

La présentation est faite par Mme Isabelle BARNÉRIAS - (DEAL/SPEB).

Le suivi du PDM se fait sur la base d'indicateurs au regard de chaque actions.

Le programme « OSMOSE » permet de justifier la non atteinte du bon état (BE) des masses d'eau (ME) et de poursuivre l'amélioration.

Calendrier OSMOSE :

- 2011 : Préparation du programme
- 2012 : Essais
- 2013 : Mise en place et formation des formateurs

Monsieur Arthur TRÉBEAU de l'ASSAUPAMAR pose une question concernant la mise en œuvre de la directive « nitrate » en Martinique. Il signale que le seuil de 50 mg/l a été dépassé en 2011 dans le Nord (rapport BRGM). Il attribue ces dépassements à des épandages de lisiers de porcs dans les champs de bananes sur les communes de Basse-Pointe et de Macouba; alors qu'une étude de l'ODE déconseille cette pratique.

Messieurs Bruno CAPDEVILLE et J-L. VERNIER (DEAL) : il n'y a pas de définition de zones vulnérables en Martinique au regard des nitrates, car les critères de définition des zones sensibles ne sont pas remplies. Il s'agit d'un enjeu secondaire en Martinique. Les priorités sont plutôt les pesticides, l'assainissement et l'hydromorphologie.

Mesdames Jeanne DEFOI et Gaëlle HIELARD (ODE) : depuis 2004, il y a un suivi de l'activité porcine qui génère les nitrates. Il n'y a pas eu de concentration supérieure à 35 mg/l en 2011. Il est possible de procéder à des épandages si le lisier est de bonne qualité. Les suivis sont effectués par la Chambre d'Agriculture.

Monsieur Didier CAMY (ARS) : sur les captages AEP, les valeurs de nitrates sont toutes < 10 mg/l, excepté pour une source à Ajoupa-Bouillon où les valeurs sont situées entre 20 et 30 mg/l (sachant que la norme sanitaire est de 50 mg/l). Sur le bassin versant de la Capot, les valeurs sont comprises entre 5 et 10 mg/l, depuis plus de 10 ans. En outre, depuis 18 ans, jamais l'AEP n'a dépassé les normes sanitaires.

Monsieur Fabrice HAZARD (SAUR-SMDS) : confirme qu'il n'y a pas eu de dépassement de normes nitrates en 2011 et 2012.

Monsieur Luc ARNAUD (BRGM) : Concernant le dépassement dans le Nord, auquel l'ASSAUPAMAR a fait référence, il est précisé qu'il s'agit d'un des 20 points de surveillance de la qualité des eaux souterraines et qu'il est situé à l'aval d'une zone de culture. Il s'agit donc d'un cas particulier.

Le Président Daniel CHOMET reconnaît qu'il y a un enjeu fort pour avoir des eaux souterraines de bonne qualité, compte tenu de la réserve potentielle qu'elles représentent pour l'AEP. Il souhaiterait faire une visite sur le terrain dans la zone que l'ASSAUPAMAR a mentionné et demande à Thierry CLÉMENT de la DAAF d'en étudier la faisabilité.

Madame Véronique PAMPHILE considère que la mise en œuvre de la mesure 40 (sensibilisation) permettra de faire évoluer la situation.

Monsieur Bruno CAPDEVILLE lui précise que cette mesure est en cours de réalisation en partenariat avec l'ODE, le PNRM, l'ONF et la DEAL. Mme Jeanne DEFOI fait un rappel des actions mises en œuvre par l'ODE.

Le Président Daniel CHOMET en profite pour rappeler quelques projets mis en œuvre par le PNRM et la Région, mais en lien avec la politique de l'eau (révision de l'inventaire des zones humides, réserve de Génipa, hydromorphologie sur les rivières La Manche et la Rivière-Salée).

Sa préoccupation pour le PDM est de faire le lien entre la mise en œuvre des mesures et les actions correctives.

Après lecture par le Président Daniel CHOMET, la délibération concernant l'intégration du PPI de l'ODE au PDM est acceptée à l'unanimité des membres présents du Comité de Bassin.

4. Présentation des projets d'arrêtés fixant les réseaux de mesures DCE pour le suivi des masses d'eau

Monsieur Bruno CAPDEVILLE fait un point d'information sur les différents réseaux de mesures DCE (voir les projets d'arrêtés transmis) ; et notamment le réseau des sites de référence (Ref.) et le réseau de contrôle de surveillance (RCS). Il est précisé qu'en plus des réseaux de mesures, il y a :

- Contrôle d'enquête en cas de dégradation (ex. : Case Navire ou Carbet), afin d'identifier la cause de dégradation et d'y remédier,
- Contrôles additionnels : par exemple, pour les captage d'eau > 100 m³/j.

Les valeurs de débits seront précisées dans les arrêtés. Par ailleurs, l'arrêté impose que toutes les informations soient mises à disposition sur le portail de bassin.

Les arrêtés sont en cours d'écriture et seront rapidement finalisés dans le cadre de la convention ODE-DEAL.

5. Bilan des travaux des commissions thématiques

Compte-rendu préparé et présenté par Denis ETIENNE.

Le Président Daniel CHOMET remercie les présidents des commissions présents pour le travail réalisé. Il leur demande d'être plus pro-actif et de faire remonter des préconisations au Comité de Bassin.

Madame Véronique PAMPHILE, Présidente de la commission « Information / Communication / Environnement » (ICE) fait part d'une récente réunion avec l'ODE qui vise à harmoniser la communication des différents acteurs de l'eau.

Madame Josette NICOLE, Présidente de la commission « Assainissement / Urbanisme » fait part d'une participation active de tous les syndicats lors des réunions sur l'ANC et leur demande d'organiser des visites de terrains pour le Comité de Bassin.

Monsieur Alex PAVIOT (Chambre d'Agriculture) fait part d'une prochaine réunion (début 2013) de la commission « Agriculture ».

Le Président Daniel CHOMET précise qu'il est très favorable à des visites de terrain et rappelle la venue en 2013 d'une mission DEB/ONEMA, au cours de laquelle il faudra montrer des réalisations concrètes.

Monsieur Jean-Louis VERNIER approuve et propose même qu'il s'agisse d'une « réunion de terrain », tout en signalant qu'il sera difficile de fixer une date à l'avance.

6. Consultation du public

Présentation de l'état d'avancement par M. Denis ETIENNE.

Madame Gaëlle HIELARD (ODE) explique que le spot publicitaire télé qui était prévu à l'échelle nationale a été annulé pour cause de contraintes budgétaires. Pour la Martinique, compte tenu du budget disponible (environ 90 000 euros), ce sont des solutions gratuites qui ont été privilégiées. Par ailleurs, elle appelle à la mobilisation des élus du Comité de Bassin.

Le Président Daniel CHOMET indique qu'il est à la disposition de la consultation, à condition d'être prévenu à l'avance.

7. Communication du Comité de Bassin

Le Président Daniel CHOMET souhaite qu'il y ait une communication cohérente sur l'eau en Martinique et un outil permettant de faire de la sensibilisation. Il a conscience que l'ODE et la DEAL ne pourront pas s'investir dans la gestion d'un outil de communication dédié au Comité de Bassin et que par conséquent, il faut l'intervention d'un prestataire.

Madame Jeanne DEFOI précise que le Conseil d'Administration de l'ODE a approuvé le financement d'un site Internet pour le Comité de Bassin.

Monsieur Jean REGISTER (Observatoire de l'Eau) a proposé une page Internet en lien avec le site de l'Observatoire, sur laquelle il pourrait y avoir un espace collaboratif à accès limité.

8. Feuille de route 2013

Voir le document synthétique remis aux membres du Comité de Bassin.

Le Président Daniel CHOMET souhaite que soit ajouté :

- la visite au ministère de l'Outre Mer et de la DEB en février-mars 2013
- suite du séminaire ANC en juin (avec l'appui du Secrétariat technique de Loire-Bretagne)

Madame Jeanne DEFOI signale l'organisation les 12 et 13 février 2013 à Bruxelles de la réunion des présidents des Comités de Bassin avec les instances de l'Union Européenne, ainsi que la DEB et l'ONEMA. Elle a insisté auprès du bassin RMC (à l'initiative de la rencontre) pour que l'Outre Mer soit aussi invité.

Le Président Daniel CHOMET demande que soit préparé pour le début 2013 une lettre de conjoncture.

Monsieur Jean-Louis VERNIER précise qu'il faut repartir du document préparé en octobre qui détaillait les besoins en assainissement et AEP, mais il faut un document final synthétique.

Il annonce le prochain départ de Bruno CAPDEVILLE pour la délégation de Bassin Loire-Bretagne.

Le Président Daniel CHOMET remercie Bruno CAPDEVILLE pour son travail au nom de tous les membres du Comité de Bassin et du PNRM. Il a apprécié la collaboration fructueuse qu'il a eu avec Bruno CAPDEVILLE et regrettera son départ. Enfin, il dit compter sur la présence de Bruno CAPDEVILLE auprès du bassin Loire-Bretagne pour enrichir la convention entre les deux bassins.

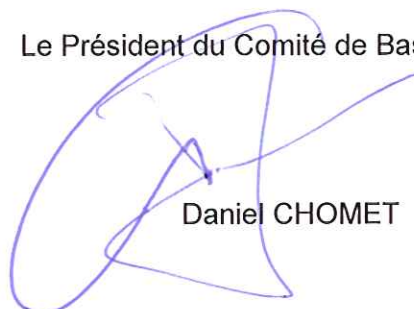
Monsieur Marcel DONGAR, Vice-Président du Comité de Bassin remercie aussi Bruno CAPDEVILLE au nom de l'association des Consommateurs.

Madame Jeanne DEFOI rappelle qu'elle est arrivée en poste en même temps que Bruno CAPDEVILLE et lui fait ses remerciements. Elle demande à Bruno CAPDEVILLE d'organiser une visite du Président du Comité de Bassin de Loire-Bretagne en Martinique.

La séance est levée à 12h50.

Le Président Daniel CHOMET souhaite de « Bonnes Fêtes de fin d'année » à l'ensemble des participants présents.

Le Président du Comité de Bassin

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name Daniel CHOMET.

Daniel CHOMET